

Le ministère de la Culture, le Centre national de la fonction publique territoriale et la Bibliothèque nationale de France nouent un partenariat pour la formation continue des agents territoriaux des bibliothèques

Ouvertes à tous sans conditions d'accès, garantes du pluralisme de l'information et de l'égalité dans l'accès au savoir, à la culture et au patrimoine écrit et numérique, les bibliothèques participent activement de la transmission des valeurs de la République. Elles constituent l'un des piliers de notre démocratie et sont au cœur des politiques des collectivités territoriales. Les 16 000 bibliothèques françaises connaissent une forte fréquentation puisque 89% des Français s'y rendent pour accéder à un lieu de lecture à proximité de leurs lieux de vie.

Les collectivités territoriales et l'Etat partagent l'importance des missions des bibliothèques et leur place grandissante dans les domaines culturel, social, éducatif et numérique.

Cette ambition de transformation implique de mieux accompagner les 38 000 agents territoriaux qui font vivre les bibliothèques, comme l'ont rappelé le rapport d'Erik Orsenna et le plan bibliothèque élaboré par Françoise Nyssen, ministre de la Culture.

Pour atteindre cet objectif, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), le ministère de la Culture et la Bibliothèque nationale de France ont décidé de renforcer leur coopération, en signant le 30 avril 2018 une convention de partenariat.

Le 28 juin 2018, l'installation du comité de pilotage de cette convention marque le lancement effectif du partenariat, qui s'articulera autour de trois domaines :

- Le développement de la lecture et l'adaptation des bibliothèques aux nouveaux usages et attentes de la population ;
- La prise en compte des évolutions du numérique dans le métier de bibliothécaire ;
- La transition bibliographique, qui doit accompagner la transformation des catalogues et des données des bibliothèques.

Les partenaires concevront ensemble des programmes de formation, développeront des modalités pédagogiques innovantes, coproduiront des ressources pédagogiques et mutualiseront leurs réseaux d'experts.

Contacts

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr



CNFPT
Claire Mordret : 01 55 27 41 35
claire.mordret@cnfpt.fr



La Bibliothèque nationale de France
Fiona Greep,
Chargée de communication presse
01 53 79 41 14 - fiona.greep@bnf.fr